

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes – Direction des Mobilités
Durables

CESSION DE BUS A LA SOCIETE RENTABUS

N° 2024 - D - 14

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er - Est approuvée la cession d'un bus de marque IRISBUS dont les caractéristiques sont les suivantes :

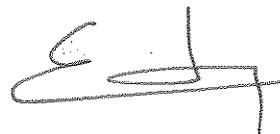
Marque Type	Immatriculation	Mise en circulation	Numéro inventaire	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	VNC	Acquéreur	Prix enchéri
Irisbus Agora	9131 TR 16	18/07/2003	TRANS2004 REPRI038	25/07/2003	291 111,38 €	291 111,38 €	0 €	RENTABUS	2 969,00 €

La société RENTABUS située 55 rue des Renards 78500 Sartrouville, se porte acquéreur de ce véhicule au prix total de 2969,00 €.

Article 2 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 JAN. 2024
Pour le Président,
Le vice-président,

Reçu en Préfecture
le : 11 JAN. 2024
Affiché ou notifié
le : 11 JAN. 2024



Gérard DEZIER